

Article paru dans La Région du 15 novembre 2018

## Développement régional et gouvernance : potentiel à valoriser

Dans le cadre d'un travail de doctorat à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), une jeune diplômée s'est penchée sur la question de la gouvernance du développement régional. Deux principaux axes de développement ont été analysés : les parcs naturels régionaux d'une part et les organismes de développement régional au titre de la Loi sur la politique régionale (LPR) que l'ADNV représente dans notre région.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux changements en matière de gouvernance régionale ont été enregistrés, principalement dus aux nouvelles orientations de la Confédération en matière de politique régionale - la LPR date très exactement de 2008, mais aussi la révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage, entrée en vigueur le 1er décembre 2007 qui a permis de concrétiser la motion déposée en 2000 par un parlementaire jurassien de créer des parcs naturels régionaux.

Malgré les mutations, la forme juridique la plus fréquente des organismes de développement reste, et de loin, l'association. Ce statut ne leur confère aucun pouvoir politique légitime et ils sont donc « condamnés » à travailler de manière concertée et en cohérence avec leurs membres publics et les autres partenaires associés, les entreprises du secteur privé, les fédérations, les associations, les offices du tourisme ou les structures d'agglomération. En ayant intégré voici bientôt dix ans également les offices du tourisme et leur personnel dans sa structure, l'ADNV a contribué très directement à une meilleure cohérence des objectifs de développement économique et territorial.

Ce travail de doctorat met en évidence la mission des organismes régionaux d'être des catalyseurs auprès des créateurs d'idées afin de soutenir le déploiement de l'innovation, en leur proposant les aides et opportunités fédérales et cantonales à disposition, mais aussi les compétences et les ressources humaines et financières spécifiques dont ils disposent à l'interne. La capacité d'activer des réseaux et de coordonner les différents niveaux politiques, mais aussi d'harmoniser les multiples aspects économiques et sociaux, sont mentionnés comme étant des soutiens indirects, mais déterminants pour la valorisation du potentiel régional, tout comme la capacité de mener sur la durée des négociations complexes au service de porteurs de projet.

Si la décennie 2008-2018 a été une période de mutation sur le plan du développement régional, les défis ne manquent pas pour les dix prochaines années qui devront concilier innovation et vulgarisation, valorisation des ressources et économies des utilisations, développement économique et réchauffement climatique afin que le Nord vaudois reste un coin de terre où il fait bon vivre.

Christine Leu  
Coordnatrice régionale